

Consultation publique :

Mémoires portant sur les piscines intérieures et extérieures de
Trois-Rivières

28 juin 2021



RAPPORT SYNTHÈSE

Introduction

Le territoire de la Ville de Trois-Rivières compte trois piscines intérieures et 10 piscines extérieures, dont la piscine du parc de l'Exposition.

En août 2018, la piscine intérieure de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) fermait temporairement ses portes pour qu'on y effectue des rénovations. La réfection de cette installation et la nécessité de rénover d'autres piscines sur le territoire, dont la piscine du parc de l'Exposition, ont amené la Ville de Trois-Rivières à réfléchir aux moyens à mettre en place pour répondre adéquatement aux besoins de la population.

La rénovation de la piscine de l'UQTR, qui devait être complétée pour janvier 2019, a toutefois été plus complexe que prévu et la réouverture des installations a été reportée à diverses reprises. La fermeture de cette infrastructure a réduit considérablement l'offre de service sur le territoire et crée certains problèmes d'accessibilité pour les baigneuses et baigneurs de Trois-Rivières. Un groupe s'est d'ailleurs constitué sur les réseaux sociaux pour demander à la Ville de Trois-Rivières d'intervenir.

La pandémie a réduit davantage l'accessibilité aux piscines du territoire. En effet, les mesures sanitaires ont occasionné la fermeture temporaire de certaines installations et réduit de manière significative la capacité d'accueil des piscines intérieures et extérieures.

Afin de mieux comprendre les besoins et les habitudes de fréquentation de la population, la Ville de Trois-Rivières a lancé une démarche de consultation publique. En mai 2021, la firme *Léger* a été mandatée pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 750 personnes âgées de 16 ans et plus.¹ Par ailleurs, les organisations intéressées ainsi que les citoyennes et citoyens ont été invités à soumettre un mémoire à la Ville pour exprimer leur opinion par rapport à l'offre de service des piscines intérieures et extérieures du territoire.

Ce rapport synthèse présente les points de vue et les principaux éléments de réflexion mis de l'avant dans le cadre des mémoires soumis à la Ville de Trois-Rivières lors de cette consultation publique. La première section du document offre un aperçu global du processus de dépôt de mémoire et des documents reçus. La seconde résume les principales positions qui s'expriment dans les mémoires déposés. En définitive, ce rapport doit permettre à la Ville de Trois-Rivières d'intégrer ces différentes informations à sa réflexion en ce qui a trait à l'offre de service aquatique sur le territoire.

¹ Pour un échantillon probabiliste de même taille (n=750), la marge d'erreur maximale est de +/- 3,6 % (19 fois sur 20).

Dépôt de mémoires : processus et documents

La Direction des communications et de la participation citoyenne a lancé un appel de mémoires le 4 mai 2021. En collaboration avec la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, elle a invité les organisations ainsi que les citoyen(ne)s intéressé(e)s à soumettre un mémoire afin d'exprimer leur opinion par rapport à l'offre des piscines intérieures et extérieures du territoire. Il est à noter que parallèlement à cette démarche un appel de mémoire portant spécifiquement sur la piscine du parc de l'Exposition était en cours. Dans les deux cas, les personnes intéressées avaient jusqu'au 21 mai pour soumettre leur mémoire.

Quatre mémoires ont été déposés dans le cadre de cette démarche de consultation publique. Les mémoires ont été soumis par les organisations et les citoyen(ne)s qui suivent :

- Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté en Mauricie (BAIL-Mauricie);
- CÉGEP de Trois-Rivières;
- Club de natation Mégophias;
- Marianne Mathis, citoyenne.

Analyse des mémoires

L'analyse des mémoires vise à mettre en lumière les principaux points de vue exprimés dans le cadre de cette démarche de consultation publique.

D'emblée, il importe de souligner que **l'ensemble des mémoires reçus** sont favorables à une bonification de l'offre de service des piscines intérieures et extérieures du territoire. Cela dit, les mémoires portent surtout sur les piscines intérieures et traitent très peu des piscines extérieures.

Les mémoires s'articulent principalement autour des enjeux entourant l'accessibilité des piscines et le développement des infrastructures sur le territoire. Chacun de ces enjeux fera l'objet d'une section du présent rapport.

L'accessibilité aux piscines intérieures

L'enjeu de l'accessibilité des piscines intérieures a été abordé de manière détaillée dans deux mémoires, soit : le mémoire rédigé par monsieur Charles Labrie, entraîneur-chef du Club de natation Mégophias, et celui rédigé par madame Marianne Mathis à titre de citoyenne. Essentiellement, on y aborde notamment la disponibilité des plages horaires, la tarification, le besoin des familles et des personnes âgées, ainsi que l'offre de service pour des municipalités comparables.

La disponibilité des plages horaires pour les citoyennes et citoyens

Les mémoires soulèvent des préoccupations en ce qui a trait à l'accessibilité des piscines intérieures. On y dénote notamment le manque de disponibilité pour les activités libres. Ainsi, Charles Labrie, entraîneur-chef du Club de natation Mégophias, considère qu'il est difficile pour la Ville d'avoir « le contrôle des services offerts aux citoyens » et de « s'assurer que chaque piscine offre des bains libres, des bains familiaux ou autres activités » puisqu'elles ne sont pas gérées par la Municipalité. Cette observation rejoint celle de Marianne Mathis qui soutient que la priorité est accordée aux équipes sportives et aux organisations dispensant différents cours, « ce qui laisse très peu de disponibilité/de plages horaires aux citoyens ». Elle souligne d'ailleurs que le manque de disponibilité fait en sorte que plusieurs nageuses et nageurs se déplacent à Nicolet pour pratiquer leur sport.

La tarification

L'enjeu de l'accessibilité ne se résume pas à une question de plage horaire, c'est également une question de coût. Comme l'explique monsieur Labrie, la tarification à la piscine de l'UQTR « était très élevée pour certaines familles ». Ainsi, il propose que la Ville établisse une entente de tarification avec l'UQTR, le Cégep de Trois-Rivières et le Centre de formation professionnelle Bel-Avenir afin de permettre aux citoyens d'avoir accès à des bains libres à coût réduit tout au long de l'année.

Répondre au besoin des familles et des personnes âgées

Selon madame Mathis, il est important d'augmenter l'offre de service en matière de piscine intérieure afin de répondre aux besoins des familles et des personnes âgées. En plus des besoins des familles pour la baignade libre, elle explique qu'il est actuellement très difficile d'inscrire des enfants à des cours de natation. Selon elle, une piscine municipale permettrait « de mieux répondre à la demande des parents en augmentant le nombre de plages horaires disponibles pour les organisations qui donnent des cours de natation ». Par ailleurs, elle considère qu'il est important de développer l'offre de service aquatique pour répondre aux besoins des personnes âgées et leur offrir l'occasion de rester en santé. Elle souligne que cette proposition est cohérente avec le *Plan d'action d'accessibilité universelle, famille et municipalité des aînés 2019-2022* de la Ville de Trois-Rivières qui « souhaite évaluer la possibilité d'allonger les horaires des piscines publiques et d'aménager une piscine intérieure dans le secteur du Cap ». En outre, elle invite à s'inspirer de la Ville de Lévis qui prévoit construire un complexe aquatique qui sera complètement adapté pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Une offre de service comparable à des municipalités de même taille

Le mémoire déposé par l'entraîneur du Club de natation Mégophias suggère que l'offre de service de la Ville de Trois-Rivières en matière de baignade intérieure est inférieure à celle d'autres villes de tailles comparables : « À la Ville de Lévis, qui compte environ 160 000 habitants, nous pouvons retrouver quatre piscines de 25 m, dont trois publiques, ainsi qu'un bassin récréatif sur le territoire. À Québec, pour 500 000 habitants nous retrouvons 17 piscines de 25 m, trois piscines de 50 m et quelques bassins récréatifs. À Trois-Rivières, nous n'avons aucune piscine publique, deux piscines privées de 25 m, une piscine privée de 50 m et deux bassins récréatifs privés. De plus, toutes les piscines sur le territoire se retrouvent au centre. Il n'y a rien dans l'est et rien dans l'ouest. »

Ainsi, monsieur Labrie soutient qu'il serait souhaitable de développer de plus petits bassins dans les secteurs de Cap-de-la-Madelaine et de Pointe-du-Lac afin d'accroître l'accessibilité aux cours de natation et aux activités libres pour les résidents de ces secteurs.

Le développement des infrastructures aquatiques intérieures

De manière générale, les mémoires soutiennent qu'il est nécessaire d'investir afin d'assurer la pérennité et le développement des infrastructures aquatiques du territoire. Les auteurs sont conscients que les piscines intérieures du territoire doivent faire l'objet de rénovations au cours des prochaines années. Ils considèrent important que la Ville appuie la réfection des piscines intérieures existantes pour être en mesure d'assurer un service adéquat à la population.

Le mémoire du Cégep de Trois-Rivières rend compte des besoins de l'institution. En service depuis 1974, la piscine répond aux besoins de la communauté étudiante ainsi qu'aux besoins de la population trifluvienne. Outre les clubs sportifs qui s'y entraînent, la piscine accueille des organisations communautaires qui offrent des cours de natation ainsi que des citoyens. Avec la fermeture prolongée de la piscine de l'UQTR, cette infrastructure a eu un rôle important à jouer pour répondre aux besoins de baigneuses et des baigneurs du territoire. Or, le mémoire explique que d'importantes rénovations doivent être effectuées pour assurer la pérennité des installations : « Les systèmes de traitement de l'air et de l'eau sont vétustes et plusieurs accessoires sont inopérants. Bien que le bâtiment soit sain et en bon état, il est fatigué. Les vestiaires ne répondent plus aux besoins et à la réalité de notre ère actuelle ».

Selon l'institution, il est impossible de réaliser la réfection des installations sans obtenir le support d'un partenaire comme la Ville de Trois-Rivières. En ce sens, elle considère qu'il est « plus profitable pour la Ville d'investir et d'établir de solides partenariats avec les détenteurs de piscines actuels, comme le Cégep, [...] que de déployer des sommes importantes dans la construction d'un complexe aquatique ou autres ». Elle souligne d'ailleurs que si sa piscine devait fermer, le CÉGEP et les utilisateurs actuels de ses installations se verraient dans l'obligation d'obtenir des heures de services dans les autres piscines et augmenteraient par le fait même la pression sur l'offre de service du territoire.

Accessibilité universelle des piscines intérieures et extérieures du territoire

Pour l'organisme BAIL-Mauricie, il importe que la Ville de Trois-Rivières investisse dans ses infrastructures aquatiques intérieures et extérieures afin d'améliorer l'accessibilité des installations pour les personnes en situation de handicap. Il estime qu'il y a plus de 22 000 personnes vivant avec un handicap à Trois-Rivières. La majorité a des problèmes de mobilité qui font en sorte que les piscines du territoire ne sont pas bien adaptées à leurs besoins. L'organisme soulève quatre points importants à prendre en compte dans les projets de réfection des installations aquatiques, soit :

- L'accès aux bâtiments :
 - Entrées et couloirs larges et dégagés pour les fauteuils roulants;
 - L'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

- Boutons pour l'ouverture des portes;
- Stationnements réservés;
- L'accès à des vestiaires adaptés avec douches :
 - Spacieux;
 - Barres d'appui;
 - Douche sans obstacle;
 - Table à langer et lève-personne sur rail;
- L'accès à toute la piscine (pataugeoire, partie peu profonde, partie creuse) :
 - Rampe d'accès en pente douce permettant d'accéder aux différentes profondeurs de la piscine;
 - Lève-personne;
 - Prêt de fauteuils ayant accès à l'eau;
- L'accès à des endroits ombragés sans obstacle :
 - Zones d'ombres sans obstacle pour les personnes handicapées.

Chacun de ces points fait l'objet de recommandations détaillées en vue d'améliorer l'accessibilité des piscines pour les personnes vivant avec un handicap. Les explications sont également assorties d'images et d'exemples qui permettent de mieux comprendre les aménagements qui pourraient être mis en place pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le développement d'infrastructures d'envergure

Le Club de natation Mégophias considère qu'il serait opportun pour la Ville de Trois-Rivières d'investir dans le développement d'un deuxième bassin à l'UQTR. Il explique que Trois-Rivières ne peut plus accueillir des compétitions d'envergures, car la fédération sportive exige dorénavant la présence de deux bassins pour présenter de grands championnats. « Pour que Trois-Rivières redevienne une place de choix pour la fédération, nous devons nous équiper d'un complexe aquatique de première qualité. Toutefois, ceci peut sembler très onéreux pour la Ville de construire un complexe neuf. C'est pourquoi un partenariat avec l'UQTR est une solution utilisée par les autres villes et qui permet de réduire les coûts de construction. » En raison de sa centralité, la Ville de Trois-Rivières pourrait devenir un lieu de choix pour la tenue de grandes compétitions provinciales ou nationales si elle avait des installations modernes. Le mémoire soutient d'ailleurs qu'un tel rayonnement pourrait avoir des retombées économiques importantes pour la communauté trifluvienne.

Les besoins en matière de natation extérieure

De manière générale, les mémoires se sont peu penchés sur la question des piscines extérieures. On reconnaît les besoins de réfection de la piscine du parc de l'Exposition et on estime souhaitable d'améliorer l'accessibilité universelle des piscines publiques extérieures. Monsieur Labrie, considère que le territoire est bien desservi en matière de piscine extérieure. Il dénote toutefois que les bassins pourraient être plus disponibles. Par ailleurs, il croit qu'il serait intéressant de développer, à l'instar de Magog et de Gatineau, une installation pour la natation en eau libre près de l'île Saint-Quentin.

Conclusion

Les mémoires déposés à la Ville de Trois-Rivières permettent de mieux circonscrire les besoins de la population à l'égard des infrastructures aquatiques du territoire. Ils offrent des informations utiles qui seront analysées en complémentarité avec les résultats du sondage qui a été réalisé par la Ville dans le cadre de cette démarche de participation publique.

Le rapport, qui sera soumis aux directions municipales concernées ainsi qu'aux élus, contribuera à nourrir la réflexion en cours et à évaluer les différentes possibilités pouvant être mises en œuvre par la Ville afin de bonifier l'offre de service sur son territoire. Les points de vue et les pistes de solutions qui y sont présentés pourront alimenter les discussions que la Ville entretient avec les citoyen(ne)s et les partenaires du milieu.

Finalement, notons que certaines informations recueillies dans le cadre de cette consultation publique pourraient être utilisées par la Ville dans le cadre d'éventuelle demande de subvention visant à bonifier l'offre de service aquatique sur le territoire.